

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 21 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :

14 octobre 2022

Date d'affichage : 14 octobre 2022

Nombre de membres afférents

au Conseil : **19**

Nombre de membres

en exercice : **16**

Nombre de membres présents : **11**

Nombre de votants : **12**

**OBJET : Accord de principe sur
la demande de garantie de
prêts à contracter par l'OPAC
dans le cadre de la
réhabilitation de l'immeuble «
le Cudrey »**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 21 octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON. MM. Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absents : Mmes Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT. Messieurs Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Damien SANTON (procuration à M. Frédéric BUENO).

Monsieur Frédéric MOLINAS a été élu secrétaire de séance.

Vu la demande présentée par l'OPAC de la Savoie,

Vu l'intérêt de la réhabilitation de l'immeuble « le Cudrey » devant permettre une importante amélioration des performances thermiques et énergétiques de l'immeuble, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement,

L'OPAC de la Savoie a engagé des études en vue de la réhabilitation de son immeuble « le Cudrey » situé rue Paul Girod à la Bathie.

Le projet entre dans sa phase pré-opérationnelle puisque la consultation des entreprises est en cours. Un démarrage de chantier est envisagé au printemps 2023.

Les travaux ont fait l'objet d'une demande de permis de construire, accordé le 31/05/2022, en raison de surfaces créées par la fermeture de loggias.

A l'issue des travaux, la classe énergétique du bâtiment passera de F à C avec un gain de 60 %.

Afin de financer ces travaux, l'OPAC de la Savoie doit recourir à plusieurs prêts pour la somme de 1 140 000 € TTC que la Commune doit garantir à hauteur de 50 %, étant précisé que le Conseil Départemental de la Savoie accorde, sur toutes les opérations de logement social de l'OPAC, sa garantie à hauteur de 50 % du montant emprunté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **S'ENGAGE** à garantir les prêts que l'OPAC sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Monsieur Damien SANTON)

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Monique ROSSET-LANCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20221021-D01-21-10-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022